

TERMES DE REFERENCE

Evaluation externe finale du projet prisons Niger

Clôture des dépôts de candidature : 03 septembre 2018

Adresse d'envoi des candidatures : bertrand.vagnon@solthis.org

1. Présentation générale

Solthis est une ONG de solidarité internationale dont l'objectif est d'améliorer la prévention et l'accès à des soins de qualité en renforçant les systèmes et services de santé des pays où elle intervient. Créée en 2003 par des médecins-chercheurs de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière à Paris, Solthis inscrit son action dans une démarche de développement pérenne afin de faire face sur le long terme aux enjeux de santé publique dans les pays à ressources limitées. La fragilité des systèmes de santé dans ces pays, les épidémies, le manque de ressources humaines et financières nécessitent d'apporter une réponse construite sur le long terme. C'est pourquoi nous avons développé une stratégie d'intervention basée sur une approche globale des enjeux sanitaires et du renforcement de toutes les composantes de systèmes de santé : les hommes et les femmes, les institutions, les circuits, les technologies.

Solthis est actuellement présente dans 6 pays d'Afrique de l'Ouest (Guinée, Sierra Leone, Mali, Niger, Côte d'Ivoire et Sénégal), où nos équipes et partenaires mettent en œuvre des projets de renforcement des capacités, de prévention ou encore de mobilisation communautaire dans le domaine de la santé.

2. Présentation du projet

Contexte du projet

Solthis, en partenariat avec l'Association Nigérienne pour la Défense des Droits de l'Homme (ANDDH), pilote depuis janvier 2016 un projet visant à la promotion des droits de l'Homme au Niger, en améliorant les conditions de vie dans les prisons via l'amélioration de l'accès des détenus à des services sanitaires, juridiques et sociaux de qualité, et en renforçant la société civile nigérienne dans son rôle de défense et de promotion des droits humains.

D'une durée de 3 ans ce projet bénéficie du cofinancement de l'Union européenne en 2016 et 2017 et de l'Agence Française de Développement (AFD) sur toute la durée du projet. L'évaluation finale présentée porte sur les activités du projet de janvier 2016 à décembre 2018.

La situation du respect des droits fondamentaux des détenus au Niger est particulièrement préoccupante, avec des établissements vétustes et surpeuplés où les conditions minimales de salubrité, d'hygiène et d'alimentation ne sont pas garanties.

On note une mauvaise disponibilité des traitements, le manque de formation des personnels soignants, le manque de diversité alimentaire, ou encore le sous-diagnostic des pathologies psychiatriques. Par ailleurs, les droits des détenus en matière d'accompagnement social et juridique ne sont pas respectés.

Face à ces manquements, le projet vise à faire respecter les droits des détenus des prisons de Niamey et Say, tout en les renforçant au niveau national et à améliorer les conditions de vie dans les prisons via l'amélioration de l'accès des détenus à des services sanitaires, juridiques et sociaux de qualité. Le renforcement de la société civile nigérienne et en particulier de l'Association Nigérienne pour la Défense des Droits de l'Homme (ANDDH) dans son rôle de défense et de promotion des droits humains est également au cœur du projet.

Durée du projet : 3 ans (démarrage le 1^{er} janvier 2016)

Lieux d'intervention : Niger (Niamey et Say)

Objectif général : Contribuer au renforcement et à la promotion des droits humains au Niger

Objectif spécifique : Améliorer les conditions de vie des détenus

 *Acteurs impliqués et bénéficiaires*

	Acteurs institutionnels	Acteurs de la société civile	Bénéficiaires
France	AFD	Solthis Consultante internationale plaidoyer	
Niger	Ministère de la Santé et Directions techniques Ministère de la Justice et Directions techniques	ANDDH (équipe projet) Autres acteurs de la Plateforme	Personnel soignant des deux prisons de Niamey et Say Personnels cadres des deux prisons de Niamey et Say Personnels juridique et social étatique des deux prisons de Niamey et Say Détenus pairs éducateurs 1072 détenus de la prison de Niamey et les 170 détenus de Say (dont 85 mineurs et 50 femmes) Comité Interministériel et les Directions techniques des Ministères de la santé et de la Justice Membres de l'ANDDH (Bureau)

3. Objet et enjeux de l'évaluation

 *Justification de l'évaluation*

Cette évaluation doit notamment permettre de :

- Faire le bilan des réalisations, des résultats et de l'impact attendu
- Analyser l'évolution du positionnement et de la reconnaissance de l'ANDDH comme acteur crédible de plaidoyer au Niger
- Obtenir des éléments objectifs et argumentés (recommandations) permettant d'alimenter la définition de perspectives de l'après projet
- Identifier la plus-value des actions mises en œuvre dans le cadre du projet en termes d'impact sur les politiques publiques nationales (notamment au niveau des Ministères de la Santé et de la Justice)

 *Principales questions évaluatives*

Sur la base des critères d'évaluation couramment admis (CAD/OCDE/ F3E), l'évaluation finale du projet devra répondre aux questions suivantes :

Critères d'évaluation	Questions évaluatives
La participation	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet a-t-il mis en place des mécanismes d'implication parties prenantes partenaires ? • Les bénéficiaires (notamment les détenus) du projet ont-ils été consultés tout au long des étapes du cycle de projet • Les partenaires opérationnels du projet ont-ils été impliqués dès la conception du projet • La répartition des tâches et la coordination des activités entre les partenaires sont-elles équilibrées ? • Le partenariat mis en œuvre avec toutes les parties prenantes du projet est-il correctement défini, formalisé et mis en œuvre pour bénéficier à tous les partenaires du projet... • Des activités ont-elles facilité la participation des femmes et les mineurs ?
Impact/ Les changements	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet a-t-il développé des stratégies afin d'aboutir à une transformation sociale durable ? A court, moyen et/ou long terme pour les détenus et pour les partenaires de la société civile • Les droits des détenus sont-ils respectés dans les établissements appuyés et renforcés au niveau national à l'issue du projet ? • Le projet a-t-il contribué à la réduction des inégalités en matière de genre et facilité l'intégration de la jeunesse ?
Durabilité/ Les capacités	<ul style="list-style-type: none"> • L'ANDDH et les autorités ont-elles été suffisamment renforcées pour être capables de s'approprier, de pérenniser et de reproduire le projet • L'ANDDH est-il aujourd'hui un acteur reconnu du plaidoyer en matière des droits des détenus ? Quels gains d'influence peuvent être identifiés ? • Le projet s'inscrit-il dans une dynamique de renforcement de capacités des personnels soignants et administratifs des établissements appuyés ? • Les activités de renforcement de capacités se basent-elles sur des référentiels de compétences et de formation ? • La question du « turn over » des personnes formées a-t-elle été prise en compte dès le début du projet ? • Les équipes au sein de l'ANDDH développent-elles les compétences nécessaires à la mise en œuvre du projet ? • Le projet contribue-t-il à renforcer les connaissances des détenus et accroître leur capacité d'agir ?
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> • En quoi le projet répond-il aux besoins identifiés lors de la phase de diagnostic ? • En quoi le projet s'inscrit dans les stratégies nationales ? • En quoi est-il complémentaire d'autres interventions existantes ?

	<ul style="list-style-type: none"> • Quelle pertinence de la prise en considération ou non des thématiques transversales de l'AFD (genre, climat/environnement, jeunesse) ?
Efficacité	<ul style="list-style-type: none"> • En quoi le projet produit il à ce stade les activités et les résultats attendus ? • A-t-il les moyens de mesurer ces résultats ? • Le projet a-t-il pu s'adapter à des facteurs extérieurs qui ont pu gêner sa mise en œuvre, notamment au niveau partenarial ? • Quelles sont les difficultés rencontrées en termes d'organisation et de coordination de projet ? • En quoi l'expertise externe en matière de plaidoyer a été une plus-value dans le projet ?
Efficiences	<ul style="list-style-type: none"> • Les coûts du projet sont-ils satisfaisants au regard des résultats obtenus à mi-parcours ?

4. Organisation de l'évaluation

Calendrier indicatif & méthodologie

Réponse à l'appel d'offre

03/08/2018-03/09/2018	Soumission des réponses à l'appel d'offre d'évaluation externe
17/09/2018	Validation de l'offre de consultant pour l'évaluation externe du projet
01/10/2018	La méthodologie, le calendrier, le contrat et l'organisation de l'évaluation externe doivent être finalisés entre Solthis et l'évaluateur, pour que tout soit prêt pour le démarrage au 5 novembre 2018

Déroulement de l'évaluation

PERIODE	ACTIVITES
05/11/2018 - 11/11/2018	Entretiens de cadrage siège et consultation documentaire
12/11/2018– 17/11/2018	Mission terrain de l'évaluateur au Niger
26/11/2018	Soumission d'un rapport d'évaluation provisoire à Solthis
10/12/2018	Validation du rapport définitif et de la synthèse par Solthis

15/12/2018

Envoi rapport définitif et de la synthèse à l'AFD

L'évaluation devra être pensée comme un processus d'apprentissage, prévoyant une participation significative des partenaires du projet, des bénéficiaires et des autres parties prenantes. Le cadre de cette évaluation s'inscrit dans les bonnes pratiques du guide méthodologique de l'AFD sur le cofinancement de projets et programmes mis en œuvre par des OSC (et notamment les fiches outils 2/3 et 4).

A titre indicatif, l'évaluation pourrait s'appuyer sur :

1) Des entretiens (téléphoniques ou skype) ou visites sur base de questionnaires à développer
-rencontre ou entretien avec le Coordinateur Pays/responsable du projet siège- siège Solthis
-rencontre ou entretien avec la Responsable Services de santé, référente technique du projet sur offre de soin/ siège Solthis
-rencontre ou entretien avec la Référente technique plaidoyer, experte internationale

2) Un travail préparatoire : consultation d'éléments bibliographiques, révision et finalisation de la liste des questions d'évaluation

Un certain nombre de documents seront mis à disposition de l'évaluateur afin de l'aider dans son travail en plus d'une revue de la littérature externe en lien avec les thématiques du projet:

-) Les documents méthodologiques de Solthis et de la consultante internationale plaidoyer
-) Les documents de la vie du projet (Formulaire de soumission du projet, cadre logique comprenant les indicateurs actualisés, rapport étude socio anthropologiques sur les enjeux de pouvoir, rapports et supports de formations, compte rendus diagnostic participation, états des lieux, feuilles de route, livrables produits dans le cadre du projet par la consultante internationale...)
-) Conventions de partenariats avec ANNDH
-) Rapports de missions terrains
-) Rapports Observatoire des droits des détenus
-) Rapport intermédiaire AFD

3) Une mission terrain au Niger

-Entretiens sur place, focus group, réunions, questionnaires avec les acteurs identifiés et notamment les détenus.

-Une restitution orale sur le terrain avec les partenaires du projet

Livrables attendus

Pour des raisons opérationnelles, la mission terrain doit être organisée en novembre et tout le processus doit être finalisé avant mi-décembre 2018. Le rapport final d'évaluation sera présenté lors de l'atelier de capitalisation de fin de projet.

Au démarrage du processus évaluatif, il sera demandé à l'évaluateur de proposer un rapport de démarrage de 10 pages maximum, en français, précisant la méthodologie d'évaluation incluant la matrice d'évaluation, les questions évaluatives, les outils et le calendrier précis.

A la fin de la mission au Niger, il sera demandé au consultant un support de restitution aux acteurs sur place de deux pages maximum.

A la fin de la mission il sera demandé à l'évaluateur, un rapport final d'évaluation (un A/R avec Solthis sera prévu avant de considérer la version provisoire soumise comme définitive) ne dépassant pas 30 pages ainsi qu'une synthèse, ne dépassant pas 5 pages.

La synthèse, écrite en français comprendra :

- une présentation du projet évalué en quelques lignes,
- une présentation des objectifs et enjeux autour de l'évaluation en quelques lignes,
- les résultats de l'évaluation de manière synthétique,
- les recommandations organisées de manière hiérarchique et reliées aux conclusions.

Les résultats de l'évaluation et les recommandations constituent le cœur de la synthèse. Leur présentation devra être claire, dans un langage accessible à tous.

5. Modalités de dépôt de candidature

Documents à envoyer

Pour que la candidature soit prise en compte, il faudra faire parvenir à Solthis un dossier d'offre technique et financière (en euros) complet pour le 03 septembre 2018, incluant les documents suivants :

- Un CV actualisé de l'évaluateur
- Liste des travaux en lien avec la prestation sollicitée
- Une analyse/note présentant la compréhension des termes de référence et une proposition de méthodologie de travail pour la conduite de l'évaluation notamment en direction des détenus
- Une offre financière en accord avec les conditions applicables préalablement citées, en lien avec les grilles budgétaires communément admises en ONGs.

Expertise attendue

La mission d'évaluation sera menée par un consultant externe présentant les compétences et expériences suivantes, dûment référencées :

- Expérience dans le domaine de la santé et des interventions en milieu carcéral
- Parfaite maîtrise de la méthodologie d'évaluation
- Bonne connaissance des enjeux de plaidoyer et de structuration associative
- Bonne connaissance de la région et des déterminants à l'accès aux Droits (santé, juridique et social) en milieu carcéral
- Maîtrise du français indispensable
- Bonne maîtrise de la gestion du cycle de projet

Budget

Le budget total de 10 000 euros est disponible pour ce processus évaluatif.

La proposition financière attendue de l'évaluateur devra notamment inclure :

- les honoraires mission Niger et hors Niger (incluant les frais de vie)
- les billets d'avion et transferts aéroport
- les frais de visas
- les frais d'assurance
- les frais d'hébergement au Niger
- les frais liés à l'organisation de rencontres, réunions, focus groupes, enquêtes sur le terrain

- les déplacements au Niger
- le recrutement et le paiement d'un traducteur au Niger
- les frais de communication.

Les propositions devront être envoyées avant le **03 septembre 2018** à :
Bertrand Vagnon, Coordinateur Pays siège Solthis, bertrand.vagnon@solthis.org